

ABONNEMENT.

Saumur :
 1 an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9
 Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10.

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 40 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

12 Juin 1883.

Chronique générale.

Plusieurs journaux opportunistes demandent qu'on supprime désormais, à la Chambre et au Sénat, les interpellations de la droite « qui n'ont pour but que de déconsidérer la République ».

Nous pouvons affirmer que le mot d'ordre de cette campagne a été donné par le gouvernement.

Une pareille attitude de la majorité serait conforme, d'ailleurs, à la tradition des jacobins.

Un député ministériel a même offert de rédiger une proposition tendant à poser immédiatement la question préalable sur toutes les interpellations venant du côté de la minorité.

Le gouvernement est sans nouvelles du Tonkin. On nous assure en effet, dit la France, que les dernières dépêches communiquées à la presse par l'Agence Havas auraient été fabriquées de toutes pièces au ministère de la marine. Le cabinet connaissait dès les premiers jours le chiffre exact des hommes qui ont été tués ou blessés dans l'affaire d'Hanoï.

S'il a d'abord atténué la portée de nos désastres, c'est uniquement pour ne pas émouvoir trop vivement l'opinion publique. Depuis lors, il n'a reçu de Saigon ou d'Hanoï aucun renseignement positif. Par suite, on est encore sans détails certains sur la mort du brave commandant Rivière. On ignore notamment s'il a été tué dans Hanoï même ou s'il a péri dans une embuscade.

On lit dans la Gazette de France :

« Les Pavillons-Noirs profitent de ce que notre corps expéditionnaire ne peut que

garder la défensive pour se livrer au Tonkin à toutes les déprédations. Ils occupent toujours les environs de la citadelle et viennent de piller une partie de la ville. Un grand nombre d'habitants ont déjà pris la fuite. Les pirates du fleuve Rouge poussent l'insolence jusqu'à lancer contre les vaisseaux des brûlots et des radeaux enflammés par le pétrole. Nos croiseurs se sont garnis de leurs filets à mailles d'acier employés comme défense contre les torpilles. Ces filets sont tendus à l'arrière, à l'avant, de façon à protéger le navire.

Les reconnaissances faites par les marins et les troupes d'infanterie, les renseignements parvenus d'Hanoï et de Saigon ne laissent plus aucun doute sur l'organisation de l'ennemi. Les Pavillons-Noirs, à peine armés il y a trois ans, sont, comme nous l'avons dit, pourvus de canons et de fusils à longue portée et à tir rapide. Ils se battent très-courageusement à l'arme blanche et pour cette sorte de lutte sont munis d'une lance terrible en bambou, longue de trois mètres et terminée par un fer tranchant des deux côtés, et pouvant d'un seul coup couper les deux jambes ou la tête d'un homme.

Dans la défense de la citadelle d'Hanoï leurs pièces de 44 et de 29 étaient pointées avec une grande précision et leurs projectiles ont réussi à briser la mâture de la canonnière la Surprise et à percer la coque de la Fanfare.

Ce n'est pas six mille hommes, mais vingt mille hommes qu'il faudrait envoyer au Tonkin pour anéantir ces redoutables bandits.

Certains républicains, quoiqu'on en dise, ont quelquefois le sens commun. A preuve, nous citerons les paroles suivantes du journal républicain l'Événement :

« La France aspire au repos. Elle a besoin de se refaire. Les aventures lui font horreur. Et on la jette frivolément, follement, dans une série d'équipées ! Ne pouvant la mettre aux prises avec l'Europe, on la pré-

cipite contre l'Afrique, contre l'Asie, sous prétexte d'empire colonial !

« Avant de rêver soudain et de s'enquérir à la diable d'un nouvel empire colonial, nos gouvernants feraient mieux de conquérir le moindre empire sur eux-mêmes.

« A quoi nous sert-il d'être en République, si le premier ministre venu peut, de son autorité propre, faire mouvoir l'armée, la marine, et compromettre le drapeau ?

« Ce pays s'appartient-il, oui ou non ?

« A-t-il droit de disposer de sa vie, de ses finances, de sa liberté ?

« Qui donc soutiendra qu'il a voulu, qu'il a résolu, qu'il a voté la guerre avec le Tonkin et avec la Chine ?

« Qui donc niera qu'un pouvoir audacieux l'a, sans son consentement, embarqué dans cette aventure ?

« En vérité, il semble qu'une espèce de folie coloniale se soit emparée du parti qui est aux affaires. La France aura bientôt, à ce jeu, autant d'armées dehors qu'elle compte de colonies.

« Nous nous épuiserons à prodiguer ainsi nos forces sous toutes les latitudes.

« Et si la triple alliance s'imaginait de venir troubler notre mouvement expansif, dans quelle posture nous trouverions-nous pour lui répondre ?

« Ah ! M. de Bismark doit bien rire, sous sa forte moustache, des privautés que nous prenons avec l'Extrême-Orient !... »

On dit que, pour répondre au défi de M. Waldeck-Rousseau, un comité vient de se former dans le but de créer par toute la France des théâtres populaires destinés à propager par l'image l'histoire de la Révolution sanglante.

On y verra figurer les noyades de Nantes, l'échafaud du 24 janvier, les prisons de la Terreur, le pillage de l'Archevêché en 1830, les barricades de 1848, l'envahissement des Tuileries et de la Chambre des députés le 4 septembre, l'incendie de l'Hôtel-de-Ville et le massacre des otages.

Cela ne serait pas, comme les musées ré-

publicains, des scènes antédiluviennes — et surtout tronquées quand elles ne sont pas inventées — que l'on présenterait ainsi au public, mais bien la trop véridique histoire, toute contemporaine, de ce qui s'est vu à chacune de nos Républiques.

Il est question de gracier, dans un mois, les condamnés de Montceau-les-Mines, à l'occasion de la fête dite nationale.

La Bataille accueille cette information en sollicitant une amnistie plus générale :

« Ainsi, le gouvernement reconnaît que l'acte est excusable et que l'amnistie est possible pour des propagandistes par le fait.

« A plus forte raison, l'amnistie est-elle applicable aux condamnés politiques dont les seules armes ont été la parole et le journal.

« Il y a à l'heure actuelle soixante ou soixante-dix citoyens détenus pour avoir manifesté leur opinion de la manière la plus légale. Il n'y a, dans leur fait, ni violence envers les personnes, ni destruction de choses. Que tous ceux qui se souviennent de 89, que tous ceux qui savent les conspirations ourdies contre la France à l'extérieur ; que tous ceux qui comprennent qu'il n'y a pas chez nous, à cette heure, une force de trop, s'unissent à nos efforts pour qu'aucune pensée ne soit au 14 juillet dans la geôle ; que tous les groupes, que tous les milieux républicains lancent au gouvernement leur adjuration à l'amnistie. »

Pour se recommander à la clémence du gouvernement, la Bataille désigne ainsi ses juges :

« Un ex-gommeux cléricol Horteloup, assisté de deux concombres plaqués d'une tomate qui roupillaient tout le temps du procès. »

Une nouvelle explosion de dynamite a eu lieu chez un ingénieur des mines de Blanzay, à Montceau-les-Mines.

Il n'y a eu que des dégâts matériels, mais

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE BIJOU DE RENÉ

Dans un de nos chefs-lieux les plus voisins de Paris, il y a trois ans, la Sibylle publiait en tête de son numéro du premier décembre l'entrefilet suivant :

« Depuis trente-sept ans, notre journal a pris la bonne habitude d'offrir comme étrennes, à ses lecteurs, une poésie, romance, cantate ou chœur, qui a toujours inspiré quelque artiste de notre cité. La collection de ces œuvres charmantes forme un album de la plus haute valeur. Les perles y abondent. Cette année, nous avons la bonne fortune de pouvoir donner un chant patriotique, la Chanson des Volontaires, dû à la plume d'un tout jeune homme de talent et d'avenir. Cela nous a paru tout bonnement un petit chef-d'œuvre. Nous faisons appel aux artistes de notre ville, avec prière de nous remettre leur travail dans la quinzaine. Nous ferons les frais d'impression des trois morceaux les plus réussis. »

Il faut croire, d'après l'entrefilet de la Sibylle, que, depuis trente-sept ans, on cette cité non

moins heureuse en paroliers qu'en musiciens, un poète local arrive juste en décembre avec une romance quelconque, joyeuse ou triste, et qu'un artiste, les doigts sur le clavier, attend à point nommé les paroles annuelles, pour les mettre en musique et les faire chanter, au premier janvier, dans les pensionnats et dans les intérieurs que la colère du ciel a punis d'un piano.

Ba tout, il y a des exceptions. Cette année-là, le journal disait vrai quant aux paroles : le jeune poète avait ciselé un vrai bijou.

Le bijou de qui ? Tout le monde lut la Chanson des Volontaires, et fut de l'avis du journal ; mais la curiosité fut en raison de l'admiration qu'elle excita. Qui donc avait écrit d'aussi émouvants couplets ?

Dans une ville de province, il ne pouvait guère se trouver qu'une douzaine de personnes auxquelles il fut raisonnable d'attribuer la nouvelle chanson de la Sibylle, et, par élimination, l'on arriva d'un commun accord à mettre au bas des couplets un nom qui n'était pas le nom de l'auteur.

Une seule personne, la jeune fille d'un vieux médecin, qui se garda bien de dire tout haut ce qu'elle pensait, relut les vers à plusieurs reprises et se dit :

— C'est le bijou de René !
 Puis, elle viduigième, peut-être, elle se mit à son piano, frémissante et passionnée, et, sans chercher

une minute, elle improvisa, pour cette poésie chaude et vive, une musique d'inspiration prime-sautière et puissante.

Dans ces étranges tonalités, on entendait chanter une âme !

Le lendemain de son article, la Sibylle avait le morceau demandé.

L'organiste de la cathédrale, un aveugle d'un talent délicat et fin, depuis dix ans hors concours pour trois ou quatre compositions annuelles, les perles de l'album, avait été nommé grand juge dans ce tournoi musical.

Quand on lui eut lu la musique anonyme de Laurence Angioli, qu'il l'eut répétée vingt fois et bien comprise, il vint déclarer au journal qu'il tenait un chef-d'œuvre, et qu'il n'était que de la Saint-Jean, lui, le vieux maître, auprès de cette musique incomparable.

La Sibylle, autorisée à répéter cet aveu, triomphait. Elle annonça que l'orgue de la cathédrale jouerait la Chanson des Volontaires à la grand-messe, le jour de Noël, et que, d'ici là, personne n'en entendrait une note.

Si bien qu'eût été gardé le secret des deux noms à la Sibylle, le poète apprit que l'auteur de la musique était la toute jeune fille du docteur Angioli ; puis, de fil en aiguille, on finit par savoir en ville que les deux heureux collaborateurs en étaient à leurs débuts.

La première audition, comme on s'y attendait, ne manqua pas d'attirer une foule énorme à la cathédrale, et le jugement de l'organiste fut confirmé par l'assistance.

Pour nous, l'intérêt va se déplacer un peu. Ce jour-là, parmi la foule accourue à la cathédrale pour entendre le Chant des Volontaires sur le grand orgue, il se trouvait, vous le devinez bien, les deux intéressés. Quel hasard les avait-il placés dans la même nef, à quelques chaises l'un de l'autre ? Mon Dieu, je ne sais trop ; ce dut être sans doute le hasard qui hante les cœurs de vingt ans et qui passe à côté des vieillards sans les voir.

Toujours est-il qu'ils étaient là, se voyant, ou plutôt se sentant près l'un de l'autre, et attendant, avec impatience, l'effet qu'allait produire le morceau sur le grand orgue de l'église.

Quand, à l'offertoire, éclata cette musique dont on avait dit merveilles, un long frisson courut dans la foule, et, sous le coup de l'émotion générale, les deux jeunes gens se retournèrent involontairement l'un vers l'autre, et leurs deux âmes semblèrent courir dans l'intense rayon de leurs regards croisés.

Ce fut tout. Mais à la hauteur surtout où se trouvaient ces deux intelligences d'élite, il arrive souvent que les premières impressions sont impérissables.

Socialement, hélas ! il y avait un abîme entre les

Ce nouvel attentat a renouvelé toutes les inquiétudes de la population.

Cette reprise d'hostilité a lieu au moment où il est question de mesure de clémence en faveur des condamnés de Montceau-les-Mines.

Il semblera que ce rapprochement a sa valeur.

* *

M^r Denéchaux, évêque de Tulle, a été mandé à Paris par le ministre des cultes. Il est menacé de perdre son traitement, s'il ne retire ses instructions au sujet des manuels.

Nous verrons ce qui en résultera.

* *

M^r l'évêque d'Orléans a célébré aujourd'hui mardi, dans la cathédrale, un service pour le repos de l'âme du commandant Berthe de Villers, tué à Hanoi.

M. l'amiral Ribourt, qui est auprès de sa nièce, assistait à cette triste et pieuse cérémonie.

* *

L'INAUGURATION DE LA STATUE D'AUBER A CAEN.

Dimanche 10 juin, a eu lieu, à Caen, l'inauguration de la statue du célèbre compositeur.

La cérémonie a été présidée par M. Kaempfen, directeur des Beaux-Arts.

Sept discours ont été prononcés, dans l'ordre suivant: par M. David Beaujour, président de la Société des beaux-arts de Caen; M. Melet, maire de Caen; M. Kaempfen, M. Delaborde, M. Ambroise Thomas, M. Perrin et M. Charles Garnier.

Tous ont fait un chaleureux éloge d'Auber. Ambroise Thomas, tout ému, a dû s'interrompre au milieu de son discours.

Après le premier discours, la statue a été découverte. C'est une œuvre très-remarquable. Auber est représenté assis, en habit français, culotte courte, la main gauche sur le genou, la main droite tenant une plume. La ressemblance est très-grande; le sculpteur Delaplanche a été loué par les orateurs et fort applaudi par le public.

Après le dernier discours, l'orchestre de Bayeux a chanté: les *Chants des Normands*, d'Auber. Le défilé des Sociétés musicales, au nombre de soixante-quinze, a eu lieu ensuite devant la statue.

Les concours de musique ont eu lieu à quatre heures et la distribution solennelle des prix à cinq heures.

REVUE FINANCIÈRE.

Les affaires du Tonkin, dont malheureusement la spéculation s'est trop occupée, ont produit sur le marché une influence défavorable. C'est là, croyons-nous, la principale cause de la réaction de la semaine, cause à laquelle il faut ajouter le manque de contre-parties provenant du ralentissement général des affaires. Les rentes particulièrement se sont ressenties de cet état du marché et le 5 0/0 est tombé à 108.07, la moyenne partie de ces titres ayant été vendues au moment de la conversion, ont été pris par la spéculation qui cherche maintenant à dégager ses positions. Les 3 0/0, un peu moins faibles, s'inscrivent, l'ancien à 79.27 et l'amortissable à 80.47.

deux auteurs de la *Chanson des Volontaires*. René Berger, enfant de la ville comme Laurence, appartenait à une modeste famille d'artisans, et sa vieille mère, infirme et veuve, vivait d'une pauvre petite rente que grossissait pieusement, mais dans une faible proportion, l'amour filial de René.

Lui, René, venait d'accomplir sa vingt et unième année. Depuis deux ans déjà, il était rentré chez sa mère, après un an de volontariat, d'où il avait rapporté les galons de sergent.

Qu'allait-il faire? Il n'en savait rien.

Tout bachelier qu'il fût des deux mains, il n'entrevoit pas encore la voie qu'il prendrait dans l'avenir. En attendant, il travaillait comme expéditionnaire, chez un avoué de la ville, et collaborait à la *Sibylle*; grand honneur, je l'avoue, mais sans profit. En tous cas, il y avait à cette médiocrité une compensation bien douce: le bon fils vivait auprès de sa mère, et dépenait pour elle toutes les tendresses de son cœur.

Les jours de fête, dès qu'il y avait, dans les grands arbres nus du Mail, un tiède rayon de soleil, on était sûr de le voir, sa mère à son bras, faire quelques tours sur la promenade, marcher doucement, causer et raconter des histoires, et rire pour dérider la malade, qui le mangeait des yeux.

Ces jeunes gens, qui n'ont rien, qui vivent sagement, sans bruit, qui ne peuvent avoir même la

La majorité des valeurs ayant pu se faire reporter à des prix assez modérés, la dernière liquidation a été facile et la Banque des Communes de France a pu bonifier à ses clients en comptes de reports un intérêt net de 4.50 0/0 pour la première quinzaine de juin.

Les valeurs pour la plupart ont fléchi. La Banque de France à 5,400 avec un bilan moins satisfaisant que celui de la semaine dernière, vu la diminution importante qu'ont éprouvée les comptes courants particuliers.

Le Foncier, malgré ses opérations toujours soutenues, a également réagi. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration de cet établissement a autorisé pour 6 millions 325,000 fr. de prêts nouveaux dont 6 millions 100,000 fr. en prêts fonciers et 225,000 fr. en prêts communaux.

Par contre, toutes les obligations foncières ont résisté à la baisse générale du marché. C'est ainsi que les Foncières 1877 sont à 347, les Foncières 1879 à 447 et les Communales 79 à 447. Le tirage de ces dernières a eu lieu le 5 courant, le n° 723,138 gagne 100,000 fr. et le n° 115,878 est remboursé à 25,000 fr.; pour les autres, nous conseillons de consulter le *Financier des Communes* qui est un des rares journaux donnant en supplément la liste complète de tous les tirages. Il publie aussi dans son dernier numéro le tirage des Communales 1880 qui vient d'avoir lieu.

Les Foncières 1883 sont toujours fermes à 354.50 les libérées et 347 les non-libérées.

Par contre, les Obligations de Chemins de Fer sont plus faibles par suite des arbitrages assez judicieux qui s'exécutent en ce moment et qui consistent à vendre des obligations de grandes lignes, en prévision des émissions futures contre des Foncières ou des obligations de Chemins algériens.

A propos d'obligations, la Compagnie insulaire de Navigation (ex Compagnie Valérie, actuellement F. Morellig et Compagnie) vient d'émettre 16,000 actions de 400 francs dont le succès paraît très-incertain.

La plupart des valeurs se ressentent de la réaction que nous signalons plus haut, et le Petit Foncier (Compagnie Foncière de France) réagit légèrement, néanmoins il a donné 9 francs de dividende, tandis que le Foncier Agricole d'Algérie qui est à 522 n'a donné que 7 francs.

Le Petit Foncier jouit donc d'une faveur très-meritée.

Le *Financier des Communes* a publié dans son dernier numéro une étude sur cette société qui nous donne des détails très-intéressants sur son fonctionnement et nous montre l'absolue sécurité et la rémunération fructueuse de cette société.

La Banque de Paris s'inscrit à 1,050, le Lyonnais à 560, le Mobilier à 285, et la Banque Nationale à 255, est d'une négociation très-difficile.

Le Suez cote 2,440 et le Gaz 1,560.

Chronique Locale et de l'Ouest

A PROPOS DU « CZAR AU PETIT-PIED »

LA RÉPONSE DU *Courrier*.

Nous trouvons, dans le *Courrier de Saumur*, une réponse à notre article sur le czar au petit-pied.

C'est un chef-d'œuvre de littérature et de logique.

Et d'abord, un chef-d'œuvre de littérature; nous citons:

« L'*Echo Saumurois* prétend que ce czar au petit-pied, qui n'est autre que l'honorable maire de notre ville », etc.

Bel alignement de quel

On « s'imaginerait sans doute que M. le maire est occupé du matin au soir à faire rôti, pendre et rouer les pauvres catholiques », etc.

notoriété des imbéciles que le tailleur habille bien, sont des zéros dont nul ne tient compte. De René, personne n'avait jamais dit le moindre mal; mais, à force d'être bon fils, de se conduire correctement, de n'appeler jamais sur lui l'attention publique, il avait fini par être insignifiant, comme la statue qu'on voyait sur la grande place, comme les choses que l'on coudoie tous les jours et dont on ne songe à dire ni bien ni mal.

Cependant, la *Chanson*, qui avait fait du bruit, et que tout le monde répétait, n'aurait pas manqué de donner à l'auteur, que l'on connaissait maintenant, une petite notoriété locale de quelques semaines, si les circonstances, qu'un hasard malin fit naître, n'avaient relégué aux oubliettes et l'auteur et la chanson.

Un ménage de la ville, ménage très en vue du demi-grand monde, après des coups de canifs donnés des deux parts au central, saisit la justice d'une double demande en séparation. Scandale affriolant qui surexcita les esprits et scinda la ville en deux camps, l'un tenant pour monsieur, l'autre pour madame.

Ce tumultueux cancan, cela se conçoit, étouffa dans ses clameurs tous les petits bruits dont s'alimentait la vie de province, et la modeste rumeur qui avait bourdonné quelques jours autour du jeune clerc d'avoué disparut comme les autres.

(A suivre.)

HIPPOLYTE LANGLOIS.

A quoi bon les pendre, quand on les a fait rôti; les rouer, quand on les a pendus? Quelle gradation modeste! Est-elle ascendante ou descendante? Jamais on ne le saura.

« Et pour peu que vous disposiez d'un brin de la puissance civile, vous vous efforcerez de me faire tendre, malgré moi, la façade de mon domicile, afin de m'obliger à rendre hommage à un culte que je ne pratique pas ».

Diable! Disposer d'un brin de la puissance civile...; s'efforcer de faire tendre une façade...; la façade, non pas d'une maison, mais d'un domicile!!!

Et tous ces a si euphoniement groupés! Donc — vous pouvez en juger par notre petite cueillette — c'est un chef-d'œuvre de littérature!...

Mais, pour un *Courrier*, qu'est-ce que la littérature?

Parlez-lui de la logique; à la bonne heure! c'est son affaire.

Voyez plutôt:

« De quoi se plaignent donc les gens auxquels nous répondons? »

Quelle abomination, en effet! Ne voilà-t-il pas les catholiques en train de se plaindre, et cela quand le *Courrier* leur répond!

« Comme on essaie de leur faire comprendre que, sous le régime républicain, la liberté doit être dispensée d'une manière égale à chacun, ils se récrient », etc.

Mais oui, nous nous récrions: précisément parce que la liberté doit être dispensée d'une manière égale à chacun, d'après vos propres paroles, et que le contraire a lieu. Puisque le czar au petit-pied permet aux cavalades d'encombrer les rues, pourquoi le refuse-t-il aux processions?

Laissez-nous au moins, devant cette conduite partielle, la liberté de nous récrier!

Mais non, cette liberté-là, le *Courrier* nous la supprimerait, comme on supprime une simple procession.

Ne trouve-t-il pas étrange qu'on n'ait point appréhendé au corps un journaliste coupable d'avoir dit: « M. Jules Ferry est le plus effronté menteur que la République opportuniste ait produit. »

Liberté de dire la vérité;

Liberté de se récrier;

Tout cela mérite d'être supprimé, comme la liberté d'adorer Dieu sur la place publique.

Et cependant, « sous le régime républicain, la liberté doit être dispensée d'une manière égale à chacun ».

« Enfin, et surtout » pour parler comme le *Courrier*, ce dernier principe, s'il était vrai, pourrait conduire à des conséquences monstrueuses.

La liberté doit-elle être dispensée, d'une manière égale, au scélérat qui tue, et à l'honnête homme qui travaille?

A votre tour, vous allez vous récrier, j'en suis sûr. Alors, pourquoi venez-vous dire que, « sous le régime républicain, la liberté doit être dispensée d'une manière égale à chacun »?

Le *Courrier* continue:

« Supposons que le maire de Saumur, irrespectueux de la loi, rapporte son arrêté », etc.

En quoi, Monsieur, serait-il irrespectueux de la loi?

Est-ce qu'il y a une loi pour Cholet, Angers, Rennes, Poitiers, et une autre loi pour Saumur?

Les maires qui permettent les processions violent donc la loi?

Qu'en dira M. Waldeck-Rousseau, qui a autorisé la procession dans sa bonne ville de Rennes?

La République est le règne de la loi, a-t-on dit....

Ceci dépend de la ville où l'on se trouve. Mais, supposons que le maire rapporte son arrêté, qu'arrivera-t-il?

Il arrivera, dit l'écrivain du *Courrier*:

1° Que vous m'empêcherez de traverser les rues, « soit à pied, soit en voiture »;

C'est faux! (style des préfets quand ils démentent la guerre de Tunisie);

2° Que vous « vous efforcerez de faire tendre, malgré moi, la façade de mon domicile »;

C'est faux!

3° Que je ne pourrai pas traverser la procession, en gardant mon chapeau sur la tête »;

C'est faux!

Le Monsieur du *Courrier* voudrait-il jurer qu'il n'a jamais pu faire tout cela, lorsqu'il y avait des processions, et même qu'il ne l'a jamais fait?

A moins qu'en ces temps barbares il ne chantât des cantiques, ou ne travaillât à quelque reposoir!

S'il a fait ce qu'il regretterait de ne pouvoir plus faire, a-t-il été, pour avoir pris cette liberté, rôti, pendu, roué?

C'est déjà beaucoup de supposer qu'il puisse être roué.

Il faut donc que les catholiques se passent de processions:

Parce que Monsieur ne veut pas tendre, malgré lui, la façade de son domicile;

Parce que Monsieur veut traverser les rues, à pied ou en voiture;

Parce que Monsieur veut garder son chapeau sur la tête.

Voilà pourquoi il n'y a pas de processions.

Soyons juste, et ajoutons que, par nos processions, nous blesserions la conscience de Monsieur.

Peu importe que la nôtre soit blessée par les exhibitions de « musées » républicains, d'enfouissements civils, etc.

Qu'est-ce qu'une conscience catholique?... Direz-vous, maintenant, que la rue doit être neutre?

Si vous supprimez ce qui blesse votre conscience, pourquoi ne supprimez-vous pas ce qui blesse la nôtre?

La rue ne peut être neutre qu'à cette condition.

Vos rues sont neutres, comme le sont vos écoles.

Après quinze jours de réflexion, le *Courrier*, dans une note de sa rédaction, annonce, au nom de M. Renou, que l'honorable confédéré ne répondra pas, sous le prétexte que le sieur Du Murier (pseudonyme assez transparent, dit-il) lui avait serré la main la veille.

M. Renou trouverait-il donc extraordinaire qu'on lui serrât la main?

SOCIÉTÉ DES COURSES DE SAUMUR.

AVIS

Les personnes à qui, par erreur, on n'aurait pas présenté les listes de souscription et qui seraient dans l'intention de faire partie de la Société, sont prévenues que ces listes resteront déposées chez le concierge de l'Hôtel-de-Ville jusqu'au 15 juillet prochain.

Nous rappelons en outre que cette année nos fêtes auront lieu les 12, 13 et 14 août.

LES SOCIÉTÉS
DE LA COMMUNE DE VILLEBERNIER.

Huit habitants, des plus honorables, de la commune de Villebernier étaient récemment poursuivis par M. le Procureur de la République de Saumur, comme coupables d'avoir fait partie d'une société de plus de vingt personnes. Chacun sait, en effet, qu'il est défendu de former une association ayant un but, soit d'utilité, soit d'agrément, composée de plus de vingt membres. Si ce nombre est dépassé, une autorisation du préfet est nécessaire.

Respectueux observateurs de cette loi, nos huit compatriotes de Villebernier avaient sollicité cette autorisation qui leur fut refusée, très-probablement d'après les renseignements du maire de la commune, M. Cailteau, autrefois instituteur, devenu épiciier après son mariage.

En gens pratiques, ils ne se rebuèrent pas et imaginèrent d'organiser une société sur le modèle de deux autres, existant dans la commune — et non-approuvées: — l'une, présidée par M. le maire et se tenant chez M. le garde-champêtre; l'autre, ayant à sa tête un conseiller municipal influent et se réunissant chez un autre conseiller fort bien en cour.

A cet effet donc, ils louèrent une chambre et un jeu de boules, rédigèrent un règlement qui fut affiché, constituèrent un conseil de commissaires. Leur propriétaire, aubergiste, fournissait les meubles et les consommations. Le loyer de la chambre et du jeu de boules fut fixé à raison de 3 fr. par chaque membre de l'association.

Depuis dix-huit mois, ils vivaient en paix, se réunissant le soir pour jouer aux boules et boire le vin de l'amitié. Toute discussion sur cette vilaine politique qui gâte tout, brouille tout, et à laquelle les plus malins, y compris même M. le maire, ne comprennent rien, surtout aujourd'hui, était sévèrement prohibée par le règlement.

Nos huit ont le malheur de n'être pas très-républicains, ou du moins sont accusés de faire opposition à l'omnipotence de M. le maire. Les élections municipales approchent, et les plus avisés prétendent que le petit tyrannique de Villebernier pourrait bien se contenter de consacrer désormais ses hautes facultés d'administrateur et de politicien à la vente du sel et du poivre. Lui aussi ne se fait pas d'illusion. Ne plus régenter son conseil municipal comme autrefois sa classe, quel malheur ! quelle perte irréparable pour ses administrés ! Il en aurait même perdu le sommeil, répètent les mauvaises langues.

— S'il était possible de détruire cette association, se dit-il, ce repaire de soi-disant opposants (plusieurs sont cependant républicains, mais d'une autre nuance que la sienne), quelle bonne et fructueuse nubaine !

Un beau jour, la gendarmerie pénètre dans la salle de la société, soisit règlement, liste des sociétaires, dresse procès-verbal. Grand émoi dans la commune. « Mais, répètent en chœur les cinquante sociétaires, nous faisons comme M. le maire ; alors M. le maire, M. le garde-champêtre, MM. les conseillers municipaux seront poursuivis : en aussi bonne compagnie, nous oublierons nos chagrins, et les rigueurs de la loi nous seront plus douces. »

Hélas ! M. le maire fut bien cité à l'audience, non comme prévenu, mais comme témoin, ayant mission de dévoiler toutes les noirceurs de leur conduite. M. le Procureur de la République s'est chargé de développer les différences qui séparaient la société incriminée des deux autres. Ces dernières ne louaient qu'un jeu de boules et pas de chambre. Elles avaient, il est vrai, un règlement, mais il n'était pas affiché ; il était lu simplement à toutes les réunions générales, périodiques ou spéciales, qui avaient lieu, presque toujours, dans le même appartement, gratuitement mis à leur disposition par le propriétaire du jeu de boules, et non dans un local loué à cet effet.

Le tribunal de police correctionnelle a condamné chacun des huit sociétaires à 40 fr. d'amende.

M. le maire en est-il plus avancé ? Nos sociétaires auront le soin d'être meilleurs copistes de leur haut et puissant modèle, et le remercient même de leur avoir indiqué ces nuances que leur ignorance de la loi ne leur avait pas encore permis de distinguer. Les voilà donc à l'abri de ses foudres. La nouvelle société sera calquée plus exactement sur les deux autres, et cette fois l'une ne pourra être poursuivie sans que le même sort soit réservé aux deux aînées.

Décidément, cette campagne ne profitera pas à M. le maire. Qui sait si la corde ne se brisera pas un jour sur son nez ? Qu'il soit étranger à la poursuite, qu'il l'ait provoquée ou simplement souhaitée, qu'importe ! il n'en retirera que des horions. Les habitants de Villebernier ne pardonnent pas facilement ; ils aiment le calme, la paix, et ils espèrent tous vivement que M. le maire retournera bientôt à ses cornets de papier qu'il n'aurait jamais dû délaissier, inconsolable de sa belle écharpe perdue. Mais, en attendant, il aura, sans le vouloir, rendu un vrai service aux

nombreuses sociétés répandues dans le pays, en précisant celles qui sont défendues par la loi, et celles qui sont autorisées ou mieux tolérées par l'administration.

UN ÉLECTEUR DE VILLEBERNIER.

Le Journal de Maine-et-Loire a reçu la lettre suivante qui apporte une nouvelle désastreuse pour nos vignobles :

« Martigné-Briand, 10 juin 1883. »

» Monsieur,

» Je viens de constater la présence du phylloxera dans une pépinière de vignes, à la porte même de Martigné.

» Il n'y a pas à en douter.

» Agréer, etc.

» A. BOUCHARD. »

Les courses de Cholet sont fixées au dimanche 26 août prochain.

Au concours de Rochefort, le Frère Amédée, des Frères de Saint-Gabriel, instituteur libre à Nesmy (Vendée), a obtenu le 4^e prix, une médaille d'or, de l'exposition scolaire, pour ses collections de minéraux, de bois, de lichens, plantes marines, herbier, et les travaux de ses élèves.

La médaille d'or accordée par le jury au Frère Amédée, est une nouvelle et éloquente réponse à toutes les divagations des librepenseurs au sujet de la prétendue ignorance des instituteurs congréganistes. Voilà un Frère qui, dans le court intervalle que lui laissent ses occupations professionnelles multipliées, trouve moyen de rassembler des spécimens de plantes et de minéraux, sans que son engagement ait à en souffrir, puisqu'il est encore récompensé pour les travaux présentés au nom de ses élèves.

On sait que bien d'autres Frères sont dans le même cas, ce qui ne les empêche pas d'être traités d'ignorantins par une foule de gens soi-disant spirituels et lettrés, mais qui, en fait d'instruction, sont tout à fait indignes de dénouer les cordons des souliers de ceux qu'ils insultent.

RENNES.

Un épouvantable incendie s'est déclaré dimanche, vers deux heures du matin, dans les ateliers de MM. Lucasseau, serrurier, et Coquelin, menuisier, situés sur le mail Donges, près de la cale de Viarmes, à Rennes.

Les deux ateliers, ainsi qu'une vingtaine de maisons, ont été détruits par les flammes. Malgré les prompts et énergiques secours apportés par la population et l'armée, ce n'est qu'à quatre heures du matin qu'on est parvenu à se rendre maître du feu.

Par suite de ce sinistre, plus de cinquante ouvriers vont se trouver sans travail.

On n'a fort heureusement aucun accident de personnes à déplorer.

la même situation d'esprit, ont prononcé les mêmes paroles, comme pour se mettre à l'abri derrière une fatalité irrésistible ! Combien aussi, après avoir cédé, les yeux fermés, à cette prétendue fatalité, se sont écriés plus tard, dans l'agonie de la honte et dans l'angoisse du désespoir : « Ah ! si j'avais su ! »

Marianne savait, cependant, que son dessein était dangereux, puisqu'elle en faisait un secret à ses parents. Mais il n'y a pas de pires aveugles que ceux qui ne veulent pas voir, et l'ardeur de son désir étouffait le cri de sa conscience ; et puis, n'était-elle pas sûre d'avance que le succès la justifierait aux yeux de tous ?

XV

Au retour de la seconde saison, les chalets de M. Robertin furent occupés par la fine fleur de l'élégance mondaine. Aux belles heures du jour, c'est-à-dire aux heures où le beau monde se promène ou tient salon sur le bord de la mer, la plage ressemblait à un parterre. Les yeux de Marianne en étaient éblouis, son cœur en était affolé de plus en plus, et elle se demandait, non pas si son tour viendrait, mais quand son tour viendrait de prendre sa part de toutes ces joies.

Car, évidemment, tout devait être joie et lumière dans la vie d'une femme de chambre ou d'une bonne d'enfants. Comment, simple comme elle l'était encore, aurait-elle deviné que tout était, en ce

CHRONIQUE AGRICOLE

Les pluies pendant la moisson de juin, Font belle avoine et chétif foin.

Année de foin.
Année de rien.

De nombreuses correspondances de province apportent les nouvelles les plus satisfaisantes sur les récoltes en terre. Après une période de sécheresse qui a duré plus d'un mois, il fallait un peu d'humidité. La pluie tant désirée est venue à point, à la grande joie des agriculteurs de tous les points du pays.

On se plaint cependant un peu dans la Beauce que les blés n'aient pas beaucoup de grains, contrairement aux résultats merveilleux obtenus l'an dernier. Il y aura également peu de fourrages dans les prairies artificielles, qui ont été noyées par les eaux cet hiver, et notamment pour les trèfles incarnats, qui sont presque entièrement détruits.

Dans l'Oise, l'Indre-et-Loire, l'Indre, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, une pluie chaude et bienfaisante est venue juste au moment où le besoin s'en faisait sentir.

Dans l'Est, les avoines et les orges ont beaucoup gagné ; enfin les prairies, quoique peu développées dans nos bonnes vallées, sont en meilleures conditions que la quantité du fourrage. On a commencé la coupe des luzernes pour fourrage vert. Les pommes de terre ne laissent rien à désirer. Le houblon est très-beau ; la vigne gagne du temps, mais elle a encore du retard. Les jardins sont peu avancés, mais les légumes sont en pleine végétation. Les arbres fruitiers sont irréguliers pour les fruits.

En Bretagne, les bonnes terres sont chargées, mais les terres moyennes sont pauvrement couvertes. Toutefois, la pluie venue au dernier moment modifiera heureusement l'état de choses actuel.

En somme, les avis sur les récoltes sont meilleurs dans l'ensemble.

Depuis bien des années on n'a eu un temps plus favorable à la vigne que les quinze jours qui viennent de s'écouler.

Les vignobles sont devenus splendides et d'une végétation luxuriante. Dans nos vignobles du Sud-Est, des bourgeons robustes et d'un beau vert, des mannes assez abondantes, mais parfaitement établies, prennent un développement extraordinaire et deviennent méconnaissables du matin au soir.

Avec la continuation de la chaleur et du beau soleil, le retard sensible que la vigne a éprouvé à la suite des pluies froides d'avril et de mai, aura été bien vite regagné, on sera alors dans les limites normales de la floraison.

En Bourgogne, la vigne va très-bien, mais il était grand temps que la chaleur arrivât ; car on commençait à redouter le manque de maturité pour la prochaine récolte.

On écrit de Beaune que la lune rousse n'a

pas eu d'influence pernicieuse en Bourgogne ; pas de gelée.

La préparation de la vigne est telle qu'on ne l'a pas vue aussi splendide depuis nombre d'années. (Le Paysan.)

On lit dans le Journal des Campagnes :

« Les récoltes en terre ont un magnifique aspect. La pluie, suivie de chaleurs, a fait le plus grand bien aux prairies, aux betteraves, aux pommes de terre et à toutes les semences. »

« Nous venons de traverser la Normandie, et depuis plusieurs années que nous faisons ce voyage au mois de mai, nous n'avions vu la campagne aussi belle. Les cultivateurs sont satisfaits, ils l'avouent ! Il faut, par conséquent, que la situation soit bonne. »

« Cependant, nous avons remarqué d'assez nombreux champs où le blé est très-clair. Quant au colza, les longues pluies d'hiver et les froides journées du mois d'avril ont compromis sérieusement la récolte. »

« Parlerons-nous des pommiers ? Depuis longtemps ils n'avaient pas présenté une aussi belle apparence. Toute la Normandie a en ce moment l'aspect d'un magnifique jardin. Les énormes bouquets de fleurs blanches et roses tranchent sur le vert des prairies. Si le beau temps continue, le cidre ne sera pas cher cette année. »

Maintenant que les terres sont mouillées, on réclame partout de la chaleur pour les vignes, les blés, etc., etc.

Théâtre de Saumur.

Dimanche 17 juin 1883,

A 8 HEURES 1/2 DU SOIR

Voyages à la Lumière Brummond

Aux Pays Inconnus

M. EDGAR LA SELVE

Voyageur dans les Indes occidentales, membre de la Société de Géographie, lauréat de la Société d'Instruction et d'Éducation Populaires, conférencier de la salle du Boulevard des Capucines et du Cercle du Luxembourg, officier d'Académie.

Fera la 289^e relation de son voyage

Au PAYS des NÈGRES

Avec de magnifiques projections à la lumière oxyhydrique

Produites par un Polyorama de la maison Molteni.

PRIX ORDINAIRE DES PLACES.

Pour les élèves des écoles communales, en corps, 50 centimes. — Pour les lycées, collèges, pensions de filles et de garçons, 25 0/0 de réduction sur le prix des places occupées.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Bureaux à 8 heures. — Le voyageur prendra la parole à 8 heures 1/2.

LISTE DES PROJECTIONS

Faites d'après des photographies ou des croquis d'une exacte vérité, rapportés par le voyageur.

Carte d'Haïti. — Ville du Cap, vue de la Saline.

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIANNE BRÉBIET

XIII

Mais pour faire le voyage de Paris il fallait de l'argent, beaucoup d'argent. Or, cet argent, où le prendrait-elle ? La famille vivait au jour le jour, comme beaucoup de familles de pêcheurs. A supposer, d'ailleurs, que ses parents eussent mis un peu d'argent de côté, elle pouvait être sûre qu'ils se garderaient bien de le dépenser pour l'accomplissement d'un projet comme le sien.

Par les longues nuits d'hiver, pendant que la mer mugissait avec fureur, et que les vents déchaînés hurlaient comme des loups autour de la pauvre maison, Marianne rêvait de Paris, blottie dans son lit grossier. Elle voyait ces belles maisons de Paris, dont lui avait parlé la femme de chambre, bien solides, bien éclairées, bien chaudes, où les femmes de chambre, en jolie toilette, marchaient sur des tapis épais, aux couleurs brillantes.

XIV

— Il le faut ! il le faut ! se disait-elle en se retournant brusquement dans son lit, sans pouvoir fermer l'œil un seul instant.

Il le faut ! Combien de créatures humaines, dans

monde, a ses peines secrètes et ses épinas cachées, et que M^{lle} Marinette, par exemple, cette soubrette si piquante et si gaie, que vous voyez là-bas à l'une des fenêtres du chalet persan regarder les passants du haut de sa grandeur, a été traitée ignominieusement de fainéante, et aurait changé de condition sur l'heure même si elle avait su où aller ?

XVI

Ainsi, pendant que Marianne admirait M^{lle} Marinette, M^{lle} Marinette envoyait peut-être Marianne ; mais cela n'empêchait pas Marianne d'être la créature la plus misérable du monde, parce qu'elle ne savait où prendre l'énorme somme de soixante francs qui lui aurait été nécessaire pour gagner Paris et y vivre quelques jours en attendant une place.

L'arrivée des riches étrangers et l'afflux d'argent qui en avait été la conséquence n'avaient absolument rien changé à la condition des Brébiet, qui étaient trop pauvres pour se faire hôteliers et trop fiers pour se faire valets d'hôtellerie, décroisseurs ou portefaix.

Le poisson qu'ils prenaient, ils le vendaient toujours le même prix à un facteur qui l'expédiait aux halles. Quand les étrangers voulaient profiter de leur séjour à la mer pour manger du poisson, ils le faisaient venir de Paris. Il était moins frais qu'à Paris, mais en revanche il coûtait beaucoup plus cher.

XVII

Seulement, la différence de prix entrainait dans la bourse des intermédiaires et non pas dans celle des Brébiet. Tout ce qui leur revenait de la présence momentanée des étrangers, c'est que la vie était devenue plus chère à Varangues-sur-Mer. Comme ils avaient le caractère bien fait, ils supportaient sans se plaindre un mal inévitable. Mais Marianne, dans le fond de son cœur, ajoutait ce grief à tant d'autres qu'elle croyait avoir contre le village et la vie au village.

Elle ne s'y résignait pas, elle la subissait, et son caractère devenait de plus en plus inégal et difficile.

(A suivre.)

J. GIRARDIN.

L'autre jour, à la Chambre, M. Lepère, sur-nommé l'ange du baccarat, présidait la séance.

Un orateur s'écria :

— Je demande la parole.

Et M. Lepère, gracieusement :

— J'en donne.

Un jeune homme à marier a déjà refusé plusieurs partis.

— Et M^{lle} X... ? lui demande-t-on.

— Oh ! non, elle a les doigts impossibles.

— Allons donc ! de vraies touches de piano.

— Oui, les dièzes.

— «Bord de mer». — Factionnaire. — Souloque, dit *Faustin I.* — Halle ou *Fire-Proof*. — Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul. — Casernes. — Christophe, dit *Henri I.* — Palais de *Sans-Souci*. — Citadelle Laferrère. — *Mabouyas*. — Au pied de la Citadelle. — *Habitation* autrefois. — Moulin à Cannes. — *Habitation* aujourd'hui. — Courrouille. — Au bord d'un torrent. — Case. — Sicilienne. — *Voûte-à-Minguet*. — Le Cap, vu de Marchegalle. — Providence et Calvaire. — Embarquement. — La Tortue. — Boucanier. — Le *Valparaiso* de Colomb. — Général Ouest-et-Nord. — La *Plate-forme*. — Môle Saint-Nicolas. — Port de la *Crête-à-Pierrot*. — Ruine de la maison Saint-Macarye. — Croix-des-Bouquets. — Grand *Warf*. — Port-au-Prince. — Une rue. — Dame en visite. — Palais national. — Sénat. — Banque. — Monnaies. — Séminaire. — Arsenal. — Négrresse. — *Pont-Rouge*. — Eglise Saint-Joseph. — Martissant. — Nissage-Sagel. — Premier ministre. — Silvain Salnave. — Général Victorin Chevalier. — Général Brice. — Général Polémon Lorquet. — Président F. Geffard. — La *Fusillée* de 30 septembre 1859.

— Chez M^{lle} Choune. — Général Zamor. — Le fils du commandant Rosier-By. — Le Petit-Goave. — Général Gracchus-Petit. — Port de Miragoâne. — Ville de Miragoâne. — Cheval. — *Cochons-marrons*. — *Cocoyo*. — *Roy-Petit-Choune*. — Mesamour. — Fruits du Pays. — *Araignée-crabe*. — Scorpion. — Scolopendre. — Tiburon. — La *Loca*. — Michel Domingue. — M^{me} Michel Domingue. — Villa des Cayes. — *Ravine du Sud*. — *Une Dédé*. — Cabrouétier. — Porteur d'eau. — *Négrresse morte*, etc., etc.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (25^e ANNÉE)
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RIZOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

BIBLIOGRAPHIE

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8°, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'*Histoire de France*, 133 fr.; l'*Histoire de la Révolution Française*, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire. 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les

principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. Du Clozou. Des origines à la Renaissance du xiii^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr.; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. LE VASSEUR, successeur), 55, rue de Fleurus, Paris.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 JUIN 1885.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
	Dernier cours.	Clôture précé ^{de}		Dernier cours.	Clôture précé ^{de}		Dernier cours.	Clôture précé ^{de}		Dernier cours.	Clôture précé ^{de}
3 %	79 15	79 15	Est	715	715 25	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 %	446 75	448
4 %	80 80	80 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1395	1385	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	506	506 50	Est	358	357
4 1/2 %	109	109	Midi	1120	1120	— 1865, 4 %	517	520	Midi	363 50	363 25
5 %	108 25	108	Nord	1882 50	1890	— 1869, 3 %	405	403 25	Nord	369 75	370
Obligations du Trésor	511	516	Orléans	1226 25	1215	— 1871, 3 %	391 25	394	Orléans	365 50	365 75
Obligations du Trésor nouvelles	517	518	Ouest	773 75	772 50	— 1875, 4 %	507	507	Ouest	364	363 75
Bons de liq. départementaux	531 50	532 50	Compagnie parisienne du Gaz	1370	1365	— 1876, 4 %	508	508	Paris-Lyon-Méditerranée	370	370
Banque de France	5405	5400	Canal de Suez	2475	2457 50	Dép. de la Seine, emprunt 1857	232 50	236 25	Paris-Bourbonnais	369	366
Comptoir d'escompte	985	985	C. gén. Transatlantique	470	465	Bons de liquid. Ville de Paris	523 75	524	Canal de Suez	565	565
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1325	1300				Obligations communales 1879	445	445			
Crédit de France	21 25	20									
Crédit mobilier	357 50	380									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)				Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
				Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.			
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.																			
6 — 45 — matin (s'arrête à la Poissonnière)				5 50	9	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	6 54	9 50	12 22	2 10	4	5 56			
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.				5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19			
1 — 25 — soir.				6 5	9 19	10 53	1 33	3 39	5 23	8 3	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 33			
3 — 32 — express.				6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36	6 44			
7 — 15 — omnibus.																			
10 — 36 — (s'arrête à Angers).																			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR - NIORT				NIORT - SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.				Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.			
8 — 21 — omnibus.				5 50	5 5	5 29	5 40	7 4	2 1	8 29	6	12 55	7 19	6	12 55	7 19			
9 — 37 — express.				6 21	5 54	7 10	7 20	8 9	2 50	9 30	6 36	1 30	7 55	7 3	1 59	8 25			
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.				7 5	7 16	8 3	8 15	8 34	3 14	9 50	7 56	2 53	9 28	7 56	2 53	9 28			
4 — 44 —				8 6	8 17	9 8	9 45	9 26	4	10 49	8 42	3 17	10 6	8 42	3 17	10 6			
10 — 24 — express-poste.				9	9 11	9 50	10 51	9 55	4 25	11 17	9 31	3 56	10 48	9 31	3 56	10 48			
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.																			

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

EXTRAIT DE JUGEMENT

Portant Séparation de Corps.

Suivant jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré, Entre : M^{me} Caroline Chevalier, épouse de M. Alexandre Lecloux, journalier, ladite dame résidant chez M^{me} veuve Chevalier, sa mère, à Saint-Cyr-en-Bourg, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Saumur du dix novembre mil huit cent quatre-vingt, Demanderesse, ayant pour avoué constitué M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié près le Tribunal civil de Saumur, demeurant en cette ville, rue Cendrière, n° 42,

d'une part ;

Et le sieur Alexandre Lecloux, journalier, ayant demeuré à Saint-Cyr-en-Bourg, actuellement sans domicile ni résidence connus en France,

Défendeur défaillant,

d'autre part ;

M^{me} Lecloux a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari.

Saumur, le onze juin mil huit cent quatre-vingt-trois.

Pour extrait conforme,

BEAUREPAIRE.

M. GIRARD-RATOUIS

Marchand de meubles à Saumur,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il a cédé son magasin à son fils depuis le 1^{er} janvier dernier, mais qu'il continue, comme par le passé, à faire les ventes, inventaires et partages.

S'adresser rue de Bordeaux, n° 58.

MAGASINS DE MEUBLES ET BILLARDS

GIRARD-PROUST

38, rue du Portail-Louis, 38, SAUMUR

A l'honneur d'informer que, venant de prendre la suite d'affaires de son père, on trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un grand assortiment de Meubles, Billards, Glaces, Chaises, Fauteuils et Literie, en tous genres.

Spécialité pour Billards : Bandes américaines, franco-américaines, métalliques caoutchoutées; Tapis de billard, Queues, Billes, Procédés, Blanc, etc. (408)

A LOUER

Pour septembre prochain

Rue Beaurepaire n° 37,

MAISON

Composée de onze pièces, six cabinets, écurie, cour et jardin.

S'adresser à M. LE BLAYE, rue d'Orléans, n° 76 bis. (298)

A LOUER

UNE MAISON

Avec GRAND JARDIN

Rue Courcouronne, n° 10.

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de santé,

UNE BOUCHERIE

Située aux environs de Saumur

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEVANTURE en bon état, conditions avantageuses.

S'adresser à M. TARODE, Epicerie Parisienne, rue d'Orléans, 33, Saumur. (344)

CHANGEMENT DE DOMICILE

TAUGOURDEAU, entrepreneur de peinture, prévient sa clientèle que son atelier est transféré rue Beaurepaire, n° 22, à côté de l'étude de M^e MÉROUAS, notaire. (340)

A VENDRE

PETITE VOITURE anglaise, capitonnée, et PETITE JUMENT ANGLAISE, avec harnais.

S'adresser au bureau du journal.

POMMADE BERTINOT

pour la guérison radicale et infaillible des cors aux pieds, durillons et œils de perdrix. — 1 fr. le flacon.

Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

MACHINES A COUDRE

De tous systèmes.

BOULITTE

ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

L'EXCELSIOR

Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

LE CRUSTUM

du Dr GRAMONT est un petit gâteau purgatif, tonique et dépuratif-végétal. Il chasse la bile, les glaires, les humeurs et dépure le sang. C'est le seul purgatif agréable, c'est pour cela qu'il a été appelé *Crustum*, du latin : gâteau, friandise. Il stimule les fonctions vitales en fortifiant et en régénérant le sang. Il guérit en peu de jours la plupart des maladies. Prix, la boîte 2 fr.; demi-boîte 1 fr. 20. Envoi poste contre mandat ou timbres 10 centimes, en sus. Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN, rue d'Orléans, 27, et principales pharmacies. (335)

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans. (443)

Saumur, imprimerie P. GODET.